

SNUipp et FSU du Gers communiquent sur les rythmes scolaires

Quand les communautés de communes oublie la loi



SNUipp et FSU du Gers communiquent sur les rythmes scolaires

" Le décret du 28 juin 2017 a ouvert la possibilité pour les écoles d'un retour à 4 jours de classe. Pour cela la demande doit satisfaire à deux conditions:

- un vote majoritaire du conseil d'école
- l'accord de la municipalité

Le conseil d'école est l'instance qui prend les décisions importantes relatives à la vie de l'école et dans lequel siègent les représentant-es élu-es des parents d'élèves, les enseignant-es, le maire et un-e conseiller-e municipal-e.

Dès la rentrée, de nombreux maires avaient annoncé vouloir suivre l'avis du conseil d'école. Ils reviennent maintenant en arrière sous la pression des communautés de communes qui ne gèrent que le péri-scolaire.

Sans minimiser les conséquences en termes d'organisation et de financement pour la collectivité, la décision de revenir à 4 jours doit être avant tout motivée par des considérations pédagogiques, l'efficacité des apprentissages, la fatigue des élèves. Pour les enseignant-es des écoles faisant cette demande, la réforme des rythmes scolaires avec la semaine à 4,5 jours n'a pas atteint ses objectifs: non seulement la journée pour les élèves n'a pas été raccourcie mais en plus la semaine a été alourdie du mercredi matin. Dans les écoles concernées, c'est aussi le constat des parents d'élèves, notamment jusqu'en CE2.

Il n'est pas acceptable par exemple, que dans certains endroits, les communautés de communes n'ayant pas compétence scolaire exercent un chantage à la non ouverture des centres de loisirs le mercredi matin si jamais il y avait un retour à 4 jours.

Pour autant, il existe un dilemme certain: d'un côté la demande juste et argumentée de la communauté éducative pour un retour à 4 jours et d'autre part la volonté légitime de sauvegarder les emplois créés pour assurer les temps d'activités périscolaires.

Aujourd'hui, le désengagement de l'Etat dans le dossier des rythmes scolaires, la pression qu'il exerce pour la baisse des dépenses publiques, la baisse programmée des aides aux collectivités pour la pérennité et le maintien de ces emplois exacerbent les désaccords au sein des conseils d'écoles. Dans ce dossier, le gouvernement fait porter à la communauté éducative et aux élu-es des responsabilités qui sont les siennes.

Dans ce contexte, pour le SNUipp/FSU, les élu-es communautaires doivent s'en remettre strictement à la décision de la communauté éducative exprimée par le vote du conseil d'école et laisser les maires qui ont la compétence scolaire suivre librement cette décision ".

Signé : Estelle Aries, Betty Jean dit Teyssier